



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

## **DELIBERATION N° D.2022.06.8**

### **du Conseil communautaire du 29 juin 2022**

**Frais de mise à disposition de personnel et charges diverses du budget annexe assainissement au budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'exercice 2022.**

**Mise à jour des modalités de remboursement suite à la clôture des deux budgets annexes assainissement "marchés" et "délégations de services publics".**

Date de la convocation : 21 juin 2022

Date d'affichage : 30 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Madame Lucie LONCLE DUDA

Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

**Président:** M. François DE MAZIERES

#### **Sont présents :**

M. Jacques ALEXIS, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, Mme Martine BELLIER, M. Patrice BERQUET, Mme Dorothee BILGER, Mme Anne-Sophie BODARWE, Mme Annick BOUQUET, Mme Sonia BRAU, Mme Christine CARON, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Gilles CURTI, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, M. Jérémy DEMASSIET, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Lydie DULONGPONT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Christophe KONSDORFF, Mme Magali LAMIR, M. Henri LANCELIN, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jean-Philippe LUCE, M. Philippe PAIN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Jean-François PEUMERY, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Gwilherm POULLENNEC, M. Benoît RIBERT, M. Richard RIVAUD, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, Mme Sophie TRINIAC, M. Luc WATTELLE

#### **Absents excusés:**

M. Fabien BOUGLE, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. François DARCHIS, M. Erik LINQUIER, Mme Pascale RENAUD, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Charles RODWELL, Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), Mme Nathalie JAQUEMET (pouvoir à M. Luc WATTELLE), Mme Violaine CHARPENTIER (pouvoir à M. Richard DELEPIERRE), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), M. Alain NOURISSIER (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Marie-Hélène AUBERT (pouvoir à M. Gilles CURTI), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), Mme Sylvie D'ESTEVE (pouvoir à Mme Sophie TRINIAC), Mme Vanessa AUROY (pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN (pouvoir à Mme Martine BELLIER), M. Renaud ANZIEU (pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT), M. Emmanuel LION (pouvoir à Mme Annick BOUQUET).

\*\*\*\*\*

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu le dispositif de mise à disposition de services, tel que prévu par les dispositions des articles L.5211-4-1 et L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire n° FCPE1602199C du 10 juin 2016 relative à la récapitulation des nomenclatures budgétaires et comptables applicables aux collectivités locales et à divers établissements publics locaux au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Vu la délibération n° D.2020.01.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 janvier 2020 relative à la création des trois budgets annexes assainissement (« régie », « marchés » et « délégations de services publics (DSP) ») de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2020.01.20 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 janvier 2020 relative à la mise à disposition de personnel entre le budget principal et les budgets annexes assainissement « régie », « marchés publics » et « DSP » de la communauté d'agglomération et aux modalités de remboursement des frais de mise à disposition et des charges indirectes ;

Vu la délibération n° D.2022.04.9 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 5 avril 2022 relative à la mise à jour des modalités de remboursement des frais de mise à disposition de personnel et charges diverses entre le budget principal et les budgets annexes assainissement de la communauté d'agglomération pour l'exercice 2022 ;

Vu les nomenclatures comptables et budgétaires M14 et M49 ;

Vu le budget principal de Versailles Grand Parc :

- en dépenses de fonctionnement : chapitre 012 « charges de personnel », chapitre 011 « charges à caractère général », fonction 811 « eau et assainissement » ;

- en recettes de fonctionnement : chapitre 70 « produits des services et des domaines », nature 70841 « mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes, régies municipales, caisse des écoles et CCAS », nature 70872 « remboursement de frais par les budgets annexes, régies municipales, caisse des écoles et CCAS », fonction 811 « eau et assainissement » ;

Vu le budget annexe assainissement : chapitre 012 « charges de personnel », nature 6215 « personnel affecté par la collectivité de rattachement » et chapitre 011 « charges à caractère général », nature 6287 « remboursement de frais » ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

-----

● Par délibération du 5 avril 2022 susvisée, le Conseil communautaire a défini les modalités de remboursement des frais de mise à disposition du personnel et des charges diverses entre le budget principal et les trois budgets annexes assainissement (« régie », « marchés » et « délégations de services publics (DSP) ») de la communauté d'agglomération pour l'exercice 2022, selon la clé de répartition suivante :

- pour le remboursement des frais de mise à disposition du personnel :

	Règle de répartition
Fonction exploitation de la régie Versailles	100 % budget annexe assainissement Régie
Fonction technique, administrative et financière	5 % budget principal (Eaux pluviales et GEMAPI)
Fonction études, travaux, gestion patrimoniale	95 % répartis au prorata des volumes d'eau des 18 communes constaté en N-2.
Fonction suivi des communes et des syndicats	
Fonction gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) et eaux pluviales	Au sein des 95 %, prise en charge par le budget général de 10 % de la consommation des communes ayant délégué la compétence à Hydreaulys assainissement de Bailly, Fontenay-le-Fleury, Le Chesnay-Rocquencourt et Saint-Cyr-l'Ecole au titre du suivi du syndicat
Fonction comptable	

- pour le remboursement des charges diverses :

	% des coûts	
Budget principal : Eaux Pluviales et GEMAPI	5,00%	

<b>95 % restant au prorata des volumes d'eau</b>		
	<b>Volumes d'eau en m<sup>3</sup> en 2019</b>	<b>% des coûts</b>
Régie	4 721 110	37,65%
Marchés	3 337 599	26,62%
DSP	3 503 872	27,93%
Budget principal : Hydreaulys	350 689	2,80%
<b>Total</b>	<b>11 913 270</b>	<b>95,00%</b>

- La dissolution au 1<sup>er</sup> juillet 2022 des budgets annexes assainissement « Marchés » et « Délégations de Services Publics (DSP) », et le regroupement de l'ensemble de l'activité assainissement sur le budget annexe assainissement « Régie », dénommé désormais « budget annexe assainissement », implique de revoir la clé de répartition pour la refacturation.

Il est proposé de supprimer les 2,80% correspondant au suivi du Syndicat Hydraulys, afin de simplifier la formule de calcul.

La nouvelle règle de répartition est par conséquent la suivante :

	<b>Règle de répartition</b>
Fonction exploitation de la régie Versailles	100 % budget annexe assainissement
Fonction technique, administrative et financière	5 % budget principal (Eaux pluviales et GEMAPI) 95 % budget annexe assainissement
Fonction études, travaux, gestion patrimoniale	
Fonction suivi des communes et des syndicats	
Fonction gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) et eaux pluviales	
Fonction comptable	
Charges diverses hors rémunérations	

<b>Listes des autres charges</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Nature</b>	<b>Fonction</b>	<b>Prévision 2022</b>
Services supports Ville de Versailles	012	6217	811	132 550 €
	011	62875	811	27 840 €
Services supports Versailles Grand Parc (7,56 % du coût)	012		811	63 481 €
Locaux loués à la Ville de Versailles	011	6132	811	86 984 €
Indemnités des élus : VP cycle de l'eau	65	6531, 6533, 6534	811	35 000 €
Frais d'études	011	617	811	26 000 €
Congés bonifiés	011	6251	811	
Fournitures administratives	011	6064	811	700 €
Maintenance informatique	011	6156	811	7 000 €
Formations informatiques	011	6184	811	
Prestations informatiques	011	6228	811	27 000 €
Téléphonie	011	6262	811	
Cotisations	011	6281	811	7 650 €
Acquisition logiciels	918	2051	811	15 000 €
Acquisition matériel informatique	918	2183	811	
Acquisition mobilier	21	2184	811	3 000 €
<b>Total</b>				<b>432 205 €</b>

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

-----  
**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) de confirmer que le budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc rémunère directement les agents des services d'assainissement ;

- 2) d'approuver la nouvelle règle de remboursement par le budget annexe assainissement de la mise à disposition de personnel et des autres charges payées par le budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

	<b>Règle de répartition</b>
Fonction exploitation de la régie Versailles	100 % budget annexe assainissement
Fonction technique, administrative et financière	5 % budget principal (Eaux pluviales et GEMAPI) 95 % budget annexe assainissement
Fonction études, travaux, gestion patrimoniale	
Fonction suivi des communes et des syndicats	
Fonction gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) et eaux pluviales	
Fonction comptable	
Charges diverses hors rémunérations	

- 3) de rappeler que les titres et mandats interviennent en fin d'exercice au vu des montants réels des rémunérations et des autres charges listées ci-dessous :

Listes des autres charges	Chapitre	Nature	Fonction	Prévision 2022
Services supports Ville de Versailles	012	6217	811	132 550 €
	011	62875	811	27 840 €
Services supports Versailles Grand Parc (7,56 % du coût)	012		811	63 481 €
Locaux loués à la Ville de Versailles	011	6132	811	86 984 €
Indemnités des élus : VP cycle de l'eau	65	6531, 6533, 6534	811	35 000 €
Frais d'études	011	617	811	26 000 €
Congés bonifiés	011	6251	811	
Fournitures administratives	011	6064	811	700 €
Maintenance informatique	011	6156	811	7 000 €
Formations informatiques	011	6184	811	
Prestations informatiques	011	6228	811	27 000 €
Téléphonie	011	6262	811	
Cotisations	011	6281	811	7 650 €
Acquisition logiciels	918	2051	811	15 000 €
Acquisition matériel informatique	918	2183	811	
Acquisition mobilier	21	2184	811	3 000 €
<b>Total</b>				<b>432 205 €</b>

\*\*\*\*\*

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 55

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de suffrages exprimés : 69 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 69 voix

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*